

jouissait M. Girard, et absorber, à son tour, toutes les facultés aimantes de Louise et par conséquent, ne trouver que faiblesse et tendre soumission pour lui dans cette âme fière qui lui semblait devoir et vouloir tout dominer.

Louise, de son côté, reprit bientôt dans ses souvenirs assez d'amitié pour ne pas voir son cousin aussi indifféremment que ses autres danseurs. Frédéric vint quelquefois chez M. Girard, assez pour se montrer sous un jour favorable ; assez peu pour ne pas s'exposer à détruire de lui-même la bonne impression qu'il produisait. Aussi lorsque M. Husson, notaire à Vienne, demanda au printemps la main de sa nièce pour Frédéric, cette proposition de mariage fut assez favorablement accueillie. M. Girard, il est vrai, ne voulut rien décider par lui-même et donna pleins pouvoirs à sa fille ; mais celle-ci autorisa les visites de Frédéric aux Grandières, à condition cependant qu'il ne les commencerait qu'aux vacances, c'est à dire au moment de l'ouverture de la chasse. Ce demi-consentement ne satisfait pas tout à fait M. Husson le père qui souhaitait vivement ce mariage, mais il rendit Frédéric fort heureux, car il puisa les plus belles espérances dans l'émotion que ne put dissimuler au moment de son départ pour la campagne, cette charmante jeune fille à laquelle les gens les plus difficiles ne reprochaient que son calme trop absolu.

Fidèle à ses engagements, Frédéric avait laissé s'écouler les quatre mois qui le séparaient de l'époque fixée, sans venir aux Grandières ; après avoir écrit pour s'annoncer, il arrivait dès le 15 septembre, avec un attirail de chasseur propre à cacher à tout le pays le vrai motif de ses visites ; car la condition que Louise y avait mise lui avait paru inspirée par cette prudence qui se protège contre la curiosité des voisins de campagne, par les précautions les plus calculées. C'était là une pure supposition, mais notre avocat, possédé du génie de son métier, faisait des hypothèses à propos de tout. Il en faisait